



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 49735

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt qu'elle avait décidé en mai 2000 de demander au service de répression des fraudes d'ouvrir une enquête sur l'introduction en France de semences de colza génétiquement modifié puisque « les risques éventuels liés aux OGM constituent une préoccupation légitime des consommateurs », appelle maintenant l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les contradictions gouvernementales publiques entre les ministres de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de l'agriculture et de la pêche à l'égard de ce dossier. Il lui demande de lui préciser les perspectives et les échéances de l'enquête qu'elle avait initiée, souhaitant alors « une transparence absolue à l'égard des consommateurs ainsi qu'à celui des opérateurs et un renforcement des contrôles ». Effectivement, une transparence absolue s'impose plus que jamais.

Texte de la réponse

Plusieurs affaires récentes ont révélé la présence de semences génétiquement modifiées dans des semences conventionnelles de colza, de maïs ou de soja. Les mesures prises par le Gouvernement pour y remédier relèvent d'une même logique : assurer aux utilisateurs et aux consommateurs une totale transparence sur les caractéristiques des produits. Les pouvoirs publics ont, de manière constante, retiré ou fait retirer en urgence du marché les semences en stock contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) non autorisés. La destruction des récoltes a été demandée après une analyse au cas par cas, en tenant compte notamment de la nature de l'OGM, de la quantité d'OGM présente dans les semences et du risque environnemental. Enfin, ils ont imposé dans tous les cas aux producteurs des mesures d'étiquetage des récoltes à venir, lorsque a été mise en évidence une présence, même mineure, d'OGM dans les semences. Le Gouvernement entend poursuivre et renforcer les contrôles et les règles en amont des filières, notamment au stade des semences. Il est conscient qu'il convient parallèlement de traiter en urgence certaines lacunes réglementaires au plan européen. Il s'y emploie en mettant à profit la présidence de l'Union européenne qu'il assure au cours du second semestre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49735

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4471

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6145